L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 17 AOUT 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN [illegible] très compétent désirant s'employer sur une habitation. Il s'entend parfaitement à tous travaux de forge et d'ajustage ainsi qu'à l'agriculture en général. S'adresser A. F., 35 rue Toulouse. 15août—2f

DEMANDE d'emploi—par des mariés, la femme comme fingère ou ménagère, et le mari ferait ce qu'il pourrait pour se rendre utile. S'adresser No 11 rue Dumaine. 15 août—2f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ—Epicerie bien achalandée, coin Royale et St-Pierre. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux. 15 août—7f

A VENDRE—Grocerie de coin, complète, avec stock ; recette $15 à $18 par jour, prix $500. Résidence neuve de six chambres, attenant, $1,600. Les propriétaires quittant la ville. 3ème district. John Meux, 158 Commune. 14 août—7f

A VENDRE.—Une vacherie comprenant vingt vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Sy. Prat, rue Barthelemew, entre Moralès et Urquhart. 4 août—

A VENDRE A Slidell, Lafl, pour cause de départ, une propriété située dans la plus belle partie de Slidell, propre à tout genre de culture ; arbres fruitiers et vignes, le tout en rapport. A vendre à un prix raisonnable.
S'adresser à J. MANDIN,
14 août—14 18 Slidell, La.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Peter Dowery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,774—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph H. Dowery, administrateur de cette succession, ne seraient approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 août—17,22,26

Succession de A. A. Peterson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,171—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Antoinette Sarthou, veuve de A. A. Peterson, tutrice naturelle ex officio administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 août—16 21 26

Succession de Ernestine Dierker veuve en premières noces de Henry Frantz, et en secondes noces femme décédée de Charles Johnsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,666—Division E—Attendu que Jacob Schoen a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Ernestine Johnsen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 août—13 17 22

Succession de James Crahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,647 — Division D — Attendu que Thomas Crahan a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Crahan décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8août—8 13 17

Succession de Phil Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,704—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 août—7 11 16

Succession de F. Andrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,658—Division C. Attendu que Adolph G. Ricks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu F. Andrieu, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 août—9 14 18

Succession de Peter Schneller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 27,635.—Division C.—Attendu que Peter Schneller Jr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Schneller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 août—9 14 18

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—J. Friedlander & Co vs leurs créanciers—No 27,699—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de J. Friedlander & Co. soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 21 septembre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de voter sur leur application pour un répit, et que Joe N. Wolfson, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite société, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette cour toutes procédures contre leurs personne et leurs biens soient suspendues.
Nlle-Orléans, 16 août 1889
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
Nouvelle-Orléans, 16 août 1889.
ALEX. LUMINAIS, Député Greffier.
17 août—3f au 21 sept

William Vegre vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,024—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Peter Blaise, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
10 août—10 15 18

Albert Cammack vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,497—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le second compte annuel présenté par Albert Cammack, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 août—6,10,15.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,632—Division B.—D. J. Searcy & Co vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de D. J. Searcy & Co., composée de John A. McLean et David J. Searcy, la dite société étant domiciliée et faisant des affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire, LUNDI, le 9ème jour de septembre 1889, à 11 heures a. m. afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues et que Howse T. Gurley, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 5 août 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 août—3f au 9 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,682—Division B—Rudolph Langermann vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de propriété du pétitionnaire Rudolph Langermann soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, en son bureau, No 3 1/3 rue Carondelet, SAMEDI, 14ème jour de septembre 1889 à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que E. J. Morel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 10 août 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 août—3f au 14 sept

Baden Springs—Mobile.

Le steamer [illegible], commandé par F. S. [illegible] [illegible]
J. S. WOOD, 11 [illegible] Place.
[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 SEPT. 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000......	100,000
1 Lot de	50,000......	50,000
1 Lot de	25,000......	25,000
2 Lots de	10,000......	20,000
5 Lots de	5,000......	25,000
25 Lots de	1,000......	25,000
100 Lots de	500......	50,000
200 Lots de	300......	60,000
500 Lots de	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit......	$50,000
100 Lots de	$300, ...	30,000
100 Lots de	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	......	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans La.

Rappelez-vous que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dont on [illegible] [illegible]

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an......	$12 00
Six mois......	6 00
Trois mois......	3 00
Un mois......	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an......	$3 00
Six mois......	1 50
Quatre mois......	1 00
Un mois......	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales;

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS

73 [illegible] 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Rosalie Martin, épouse de Octave Miné, et Léonce Martin vs Jacob Nuhr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Girod, Mandeville et Urquhart, ayant [illegible] pieds six pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent dix-huit pieds avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juillet—16 23 30—6 13 17 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, jouets, installations.—Une jument et un wagon. Comptes, actions, etc.

Rudolph Langerman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,662—En vertu d'un ordre de vente daté du 12 août 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 24 août 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local coin des rues St-Pierre et Roman:
1° Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs etc.
2° Un lot de jouets assortis, etc.
3° Un lot de comptoirs, balances, glacière, boîtes pour fromage, vitrines, 2 grands cases d'huiles, etc.
4° Une jument grise.
5° Un wagon à ressorts, à 4 roues, avec harnais.
6° Un lot de comptes ouverts, d'après une liste enregistrée.
7° Un lot de bills contre A. Doussère & Cie et J. Aufsalck.
8° Deux actions du fonds capital du Louisiana Brewing Co. au nom de Rudolph Langerman, de $100 chacune, sujettes à une dette de $200 dues au Metropolitan Bank de la Nouvelle-Orléans—et afin de garantir celle ci, les deux actions ont été données en garantie.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 août—13,17,20,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

People's Homestead Association vs. Mme Mary E. Painter et son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 25,518. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Cinq certains lots de terre, situés dans le Quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Willow, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9, sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte de vente de la succession de Patrick H. Cummings à James H. Cummings, passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 5 mai 1871, lesquels lots sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: Lots Nos 5 à 8 inclusivement, mesurant, chacun, 32 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles; et le lot No 9 forme le coin des rues Troisième et Willow et mesure 33 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Willow.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 août—13,19,26—3,9,14 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée et des machines de prix, etc., pour une fabrique de cordages.

L. Waterbury & Cie. vs. Le Atlas Steam Cordage Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,406—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toute la propriété qui y a été ajoutée par ladite compagnie pour l'usage et l'amélioration de la propriété, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, Fulton, Lafayette et Girod, et désignée comme lots numéros treize, quatorze et quinze, sur un plan dressé par Hugh Grant, arpenteur, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex notaire en cette ville; lesquels dits lots sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit à savoir: le lot numéro treize, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle-Levée, vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, sur cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro douze, et cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze, toute mesure américaine; le lot numéro quatorze mesure vingt quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle-Levée, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes sur la ligne de côté le divisant du lot numéro treize, et cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du dit numéro quinze, s'étendant de la dite rue Fulton à Peters, anciennement Nouvelle Levée; et le lot numéro quinze mesure, en mesure américaine, vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) sur une profondeur de cent vingt pieds un pouce et deux lignes de profondeur et face à la rue Girod, et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze formant l'encoignure des rues Girod et Peters et aussi de Fulton et Girod; 2° aussi les machines, bouilloires, arbres de couche, poulies et toutes machines, tout ce qui y appartient, installations, outils, souch, machines dans les dites bâtisses et tout ce qui y appartient; le terrain, les bâtisses, machines, bouilloires, arbres de couche, etc, tout ce qui est décrit ci-dessus appartenant au défendeur constituant le Atlas Cordage Factory.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22 29—5 12 19 24 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

José Bufba Jr. vs. Veuve John. F. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,474.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Chartres [anciennement Moreau], Royale [anciennement Casacalvo] et Presse, mesurant, mesure américaine, soixante-dix-neuf pieds [79] de face à la rue St-Ferdinand sur cent vingt pieds [120] de profondeur.
2° Une certaine portion de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Dumaine et Ste-Anne, et mesurant vingt-six [26] pieds, mesure américaine, de face à la rue Dumaine sur soixante pieds [60] de profondeur [mesure française], ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 juillet—20—5 12 19 26 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif au Fort Espagnol du contenu, etc., d'une buvette; aussi une bouilloire.

L. M. Jung vs Robert A. Scott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,602—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI, 23 août 1889, à 11 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local connu comme l'Hôtel du Spanish Fort (Fort Espagnol) Station du Lac, le contenu, etc., d'une buvette, comprenant un grand assortiment de liqueurs, vins, whiskies, bière, cigares, installations pour buvette, etc., telles que glaces, verres, encriers, mesures, pots, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Aussi une bouilloire dont on se sert et qui est attachée à la lumière électrique.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 16 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Bruin, entre les rues Baronne et Carondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le "Geddes Hall."

François Tujague, Joseph A. Shakespeare, curateur, vs George D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,212—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 [illegible] [illegible] d'après un plan par C. de Armas, daté le 4 septembre 1856 et déposé dans le bureau de O. de Armas, notaire, le 13 [illegible] 1857, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, mesure américaine, comme suit:
Lot No 2, trente-trois pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Bruin sur cent vingt-[illegible] pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur; et le No 3, trente-trois pieds, onze pouces et une ligne de face [illegible] [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil—15 [illegible] août 3 10 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

COTTAGE DOUBLE ATTRAYANT Nos 46 et 48 rue Broad, coin Bienville.
Près du Couvent du Bon Pasteur.
Succession de Mme Clara Schmahl.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—No 27,633.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, paroisse d'Orléans, en date du 13 août 1889, et rendu dans la succession—
Le nouveau cottage double en bois, Nos 46 et 48 rue Broad, coin Bienville, carré d'ilet borné par les rues White et Dumaine, ayant une jolie devanture et construit à distance du trottoir, avec galerie de devant, cour pavée en briques. Le terrain mesure 31 pieds de façade rue Broad, sur 119 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur et de façade rue Bienville; et 119 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur du côté opposé.
Conditions—Comptant. L'acquéreur fera le dépôt usuel de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13,17,24,31—sept 7,14

MEUBLES DE MAISON ET EFFETS MOBILIERS.
Succession de Clara Schmahl.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,633.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—VENDREDI, 23 août 1889, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux, 48 rue Broad, coin Bienville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, en date du 13 août 1889, et rendu dans la susdite affaire, tous les meubles de ménage et les effets mobiliers accusés dans un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
13 août—13 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU LIQUIDATEUR

—Des—

Installations complètes d'une manufacture et d'une distillerie.

Alembiques, installations, chaudières, cuves et accessoires, 5 mulets, 6 wagons à ressorts et 5 tours de harnais.
Aussi un grand assortiment de vins, cordiaux, sirops, "cordiaux" et liqueurs, dames-jeannes, cruches, robinets de cuivres et étiquettes, meubles de bureau, coffre-fort, balances à plateformes, etc.
In re Compagnie de Manufacture Orléans de sirops, "cordiaux" et liqueurs assorties, en liquidation.
No 27,344.—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—LUNDI, 26 août 1889, à 11 heures A. M., à la manufacture, Nos 147 et 149 rue Champs Elysées, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 août 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus—
Les installations et accessoires complètes, stock en mains et réclamations, mobiliers, mulets, wagons, etc., d'après un inventaire enliassé.
Conditions—Comptant avant livraison.
14 août—14 17 19 24 26 26

PLACEMENTS DE CHOIX

Près du Upper Magazine Market.

Bon emplacement d'affaires et résidence,

Coin des rues Magazine et Milan,

—ET LE—

Cottage désirable,

No 67 rue Milan, près Magazine.

A des conditions faciles.

SUCCESSION DE BERNARD BRINK.

No 4,951—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Georges G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment, daté 13 juillet 1889, rendu dans la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° L'emplacement de choix pour affaires et résidence, encoignure nord-ouest des rues Magazine et Milan, dans l'ilet borné par les rues Camp et Marengo, ayant un large hangar de face et sur le côté, magasin à deux étages en fond, contenant en haut six chambres, citerne, hangar et large cour. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Magazine par 120 pieds de profondeur et face à la rue Milan. Le tout est loué à raison de $240 par an. C'est une occasion rare pour un commerce de détail.
2. L'attrayant cottage simple, en bois, couvert en ardoises, No 67 rue Milan, entre Magazine et Camp, dans le même District et ilet et à l'arrière de la propriété premièrement décrite, retiré de la banquette, ayant une jolie galerie sur la façade, salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, office, grand hangar, citerne, etc. Le terrain mesure 30 x 120, permettant une grande cour. Désirable pour résidence d'une famille peu nombreuse.
Les deux propriétés ci-dessus sont près du marché Magazine supérieur, églises et écoles, et dans un quartier le plus commercial et amélioré du Sixième District; deux lignes de chars urbains passent devant.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes autres clauses de garanties ordinaires; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant J D Taylor, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 juil—14 21 27—3 10 17août

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Mme M. Joubert, exécutrice de la succession de Ernest Joubert, vs Mme E. Johnson et Mme M. Keenan, intervenant.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 16,184.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 24 août 1889, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir: Un lot de meubles de maison, d'après inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 août—14 16 24

Jean Langles vs E. F. Mestre.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 12,421—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. J. Bermudez, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans et agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, en face de mon entrepôt No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le second district de cette ville, le MARDI, 20me jour d'août 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire numérotée ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9 août—9 16 20

A. C. Chopin, employeur et propriétaire de la goëlette Maggie S. Hart, vs. Edwd. Thompson Jr.—Le même vs le même.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. Nos 16,156 et 16,158—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, VENDREDI, 23 août 1889, à 11 heures A. M., aux écuries Léonard, rue Baronne entre Gravier et Union, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
[2] Mulets.
Et le même jour, à midi, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St-Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir: 5 jeux de harnais, 6 barils de clous, 1 coffre-fort, 3 barils chaux, 5 pelles, 2 brouettes, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau et saisi dans les affaires ci-dessus nommées et numérotées.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 août—13 18 23

V. et A. Meyer & Co vs The American Investment Adjustment Company Limited.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 15,892—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, 20 août 1889, à midi, dans la chambre 6, Mayer Building, coin Union et Baronne, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de bureau consistant en desks, chaises, railings, écritoires de bureau, etc., le tout d'après inventaire enliassé dans mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 août—10 15 20.

J. C. Payne vs. Mr. et Mme Wm Jacobs.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 12,396.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Luzenberg, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, en face de mon entrepôt, 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 22me jour d'août 1889, à 11 heures A. M., la propriété ci-après, à savoir—
Un lot de glaces avec fonds patentés, des tables rondes et carrées, glaces, vitrines, rideaux, lambris, bouquets pour les crocs, un comptoir, un fromage, une glacière, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9 août—9 14 22

Succession de Mme Emily Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,[illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par J. Benjamin Chandler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 août—7,11,16

VENTES A L'ENCAN.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MOULIN A RIZ DE VALEUR Dans le Deuxième District de cette ville, connu comme le "Crescent City Rice Mill".

Dans l'affaire de Angelo Socola vs. Marie Madeleine Carré, veuve de James J. Reiss, et als, pour un partage et liquider la raison sociale commerciale qui existait auparavant entre le dit Angelo Socola et feu Jas J. Reiss sous la raison sociale du "Crescent City Rice Mill Co." qui doit être dissoute et qui est terminée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 27,[illegible].

—A l'encan—

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 8 rue Carondelet—SAMEDI 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 10 août 1889, et signé le 12 août 1889, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan—
1° Deux lots de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Chartres, Decatur et Jefferson, désignés par les Nos 10 et 11, sur un plan dressé par A. Bourgeois, député voyer général de cet Etat, portant la date du 29 mars 1839, annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, ex-notaire en cette ville, le 3ème jour d'avril 1839. Les dits deux lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent en mesure américaine comme suit:
Le lot No 10, 26 pieds 2 pouces de face à la rue Toulouse, soixante-dix-neuf pieds [79] neuf [9] pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6 sur le dit plan, quatre-vingt-six [86] pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 11 et vingt-six pieds [26] trois [3] pouces sur la ligne du fond.
Le lot No 11 mesure vingt-six pieds [26] trois pouces [3] de face à la rue Toulouse, quatre-vingt pieds [80] de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 10 ci-dessus, quatre-vingts pieds [80] trois [3] pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 12 et vingt six [26] pieds trois pouces sur la ligne du fond.
2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Decatur, Chartres et Toulouse, mesurant trente-trois [33] pieds de face à la rue Jefferson, sur cinquante-neuf [59] pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Chartres, Jefferson et Vieille Levée, désigné par le No 16 sur un plan dressé par Louis Surgi, député voyer, le 10 mars 1847, déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, alors notaire en cette ville, lequel terrain mesure trente-quatre [34] pieds [7] pouces et [4] ligne rue Toulouse sur une profondeur de soixante-treize [73] pieds trois [3] pouces et deux [2] lignes sur la limite latérale du terrain No 15; soixante et onze [71] pieds de l'autre côté et trente-quatre [34] pieds sept [7] pouces et [4] ligne de largeur à l'arrière.
4° Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant, servitudes et tout ce qui en fait partie, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet No 24 borné par les rues Toulouse, Jefferson, Chartres et Decatur, mesurant vingt six [26] pieds, trois [3] pouces de façade rue Toulouse, sur une profondeur de quatre-vingts [80] pieds un [1] pouce sur la ligne du côté de la rue de Chartres; soixante-neuf [69] pieds, neuf [9] pouces et sept [7] lignes du côté de la rue Decatur, et vingt-six [26] pieds trois [3] pouces et trois [3] lignes sur la limite inférieure. Les améliorations qui s'y trouvent étant désignées par le numéro municipal 17 de la rue Toulouse.
Les mesures qui précèdent sont toutes plus ou moins, conformément à un plan récent d'Edgar Pilié, voyer, en date du mois d'août 1889.
Les améliorations sur la propriété ci-dessus décrite consistent de:
1° Une bâtisse en briques, à quatre étages, à deux corps de logis, connue comme les Nos 11 et 13 rue Toulouse.
2° Une bâtisse en briques, à trois étages, connue comme le No 17 rue Toulouse.
3° Une bâtisse en briques à deux étages, connue comme le No 19 rue Toulouse.
4° Une bâtisse en brique à deux étages sur coin des rues Nos 15 et 17 rue Jefferson. Le [illegible] connu comme le "Crescent City Rice Mill and Warehouse" [illegible] [illegible] des propriétés ci-dessus décrites, comprenant les bâtisses de moulin à riz, bouilloires et tous les autres accessoires qui font partie du moulin à riz [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] désignés par la propriété [illegible] Angelo Socola, Esq.
Aussi le droit d'occupation de la propriété connue comme le No 22 rue Jefferson, par bail fait entre Abel Dreyfus, curateur, etc., et Jas. J. Reiss et A. Socola, pour un terme de cinq ans, expirant le 31 décembre 1890, au prix de cent cinquante piastres par an payables tous les mois d'avance. L'acquéreur devant payer le dit loyer.
Les dits locaux sont maintenant occupés comme un entrepôt. Ensemble avec les propriétés et le matériel du moulin, etc., tout le stock de riz brut appartenant à cette société, et qui peut être vendu le même jour et à la même heure, conformément à [illegible] rendu par l'Hon. Cour Civile de District [illegible] sur un inventaire déposé au [illegible] sera ouvert pour l'inspection au lieu de la vente.
Toutes les propriétés ici mentionnées se transporteront au dernier enchérisseur en bloc aux conditions suivantes, savoir: Comptant. Dix pour cent [10 0/0] devront être payés comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur, et aussi les taxes de 1889.
15 août—15 24 31—7 14 21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur, dans le Septième District.

Succession de E. A. Berne et de sa femme, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 27,116.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 8 rue Carondelet—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant en l'absence de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Division E, absent en congé, en date du 11 juillet 1889, dossier No 27,116, dans l'affaire de la succession de E. A. Berne et femme, décédés, il sera vendu à l'encan—
Trois lots de terre ou de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton), dans l'ilet borné par les rues Levée, Dublin, Zimple et Fourth, Nos 128, et désignés par les Nos 6, 7 et 8. Les dits lots de terre se joignent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Levée, sur cent vingt (120) pieds de profondeur, conformément à un plan dressé par Hunter Stewart, arpenteur, en date du juillet 1889.
Les améliorations comprennent un cottage en bois pour résidence avec vestibule dans la mansarde, trois ou quatre ou cinq chambres, cuisine, etc., de vastes dépendances.
Conditions: Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses ordinaires de garantie.
Acte de vente pardevant Fred Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur qui devra payer les taxes dues et exigibles en 1889.
17 juillet—17 21 28—4 11 17 août

PAR JAS F. GUINAULT.

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 169, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Résidence en briques, à étage avec mansarde, rue Julie No 241, entre les rues Baronne et Dryades.

Succession de Jean Monestes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. F. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 août 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juillet 1889, les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession.
1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Julie, Girod, Baronne et Dryades, mesurant 25 pieds de face à la rue Julie, sur 96 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'un passage en allée de 2 pieds de large, ouvrant sur la Julie à la gauche de la dite propriété et allée attenante. Ensemble, une résidence en briques, avec mansardes, ayant au rez-de-chaussée vestibule, salon double avec portes à coulisse et plusieurs chambres à coucher aux étages supérieurs. Une autre bâtisse en briques à étage, attenant à la maison principale, de quatre chambres, citerne, lieux d'aisance, hydrant, cour briquetée, etc., etc.
2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, mesurant 28 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Bienville sur 126 pieds 10 pouces 4 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, formant la moitié du corridor en commun, ensemble le dit lot et la propriété attenante vers la rue Bourgogne. Ensemble, une maison en briques à étage ayant au rez-de-chaussée, un corridor, salon double avec portes à coulisse et plusieurs chambres à coucher. Une autre bâtisse en briques à étage dans la cour de huit chambres, hydrants, cour pavée, citerne, etc., etc. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé des acheteurs.
17 juil—17 20 27—3 10 17août

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence de choix pour famille, No 426 rue Carondelet, entre Euterpe et Polymnie—Dans l'affaire de Hugh W. Brown vs. Lawrence Watt Brown et als.

No 26,792—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Florian J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 juillet 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:
La maison de résidence en bois à deux étages, 426 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Euterpe et Polymnie. Le terrain mesure 32 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur 127 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur.
La maison a des dimensions spacieuses, elle convient à une nombreuse famille, elle est située dans un quartier paisible et bien habité, à proximité de tous les lieux publics d'utilité et des lignes de chemin de fer.
Conditions de la vente—Un tiers ou davantage au prix d'adjudication comptant, au gré de l'acquéreur, le reste, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur en deux versements, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale; les bâtisses de la propriété devront être assurées pour un montant satisfaisant et collatéralement au paiement des dits billets; et l'acte de vente devra renfermer la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat, et autres clauses et conditions.
L'acquéreur ou les acquéreurs assumeront le paiement des taxes pour l'année courante 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais de acquéreurs, pardevant Chs. G. Andry, notaire.
6 août—6, 11, 18, 25.—1, 7 sept.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur à Slidell, paroisse de St-Tammany.

Meubles, etc.

Succession de G. B. Sherborn.

No 27,114—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Righter, juge de la dite Cour, Division D, en date du 13 août 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Une certaine portion de terre, divisée en 14 lots, dans l'ilet No 25 dans la continuation de la ville de Slidell, dans la paroisse St-Tammany, Louisiane. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, composant une maison non finie, etc.
Aussi, à la même heure et au même endroit, il sera vendu un lot de meubles, de bois de construction, etc., d'après inventaire enliassé.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. Bella, notaire.
15 août—15 24 31 sept 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une pharmacie, meubles de maison, ornements, bijouterie, etc.

Succession de George Rothschild.

No 27,526—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, encanteur.—Bureau No 10 Carondelet—MARDI, 20 août 1889, à 10 heures et demie a.m., à la pharmacie et résidence No 272 rue Tulane (anciennement rue Commune), près Claiborne, en vertu d'un ordre de l'honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Righter, juge de la dite Cour. Division D, maintenant absent en congé, daté du 6 août 1889, il sera vendu à l'encan—
Un assortiment de valeur, de drogues, médecines, jarres, comptoirs, etc.
Un assortiment général de meubles de maison, bijouterie, etc.
Le tout d'après inventaire enliassé.
Conditions—Comptant.
9 août—9, 17, 18, 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Second District.

Succession de Joséphine Poété, veuve de Pierre A. Dupré.

Nos 27,280—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent par congé, en date du 27 juillet 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Johnson, Galvez et Orléans, désigné par le No 5 et mesurant, en pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Anne; même largeur dans le fond, sur une profondeur de 77 pieds 5 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Galvez, et 77 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne vers la rue Johnson. Les améliorations consistent en une belle résidence en bois à deux corps de logis, 306 1/2 de la rue Ste-Anne.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec billets garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement final, exigible avec 5 pour cent honoraires d'avocat s'ils sont mis en collection, et autres clauses ordinaires de garantie. Les bâtisses seront assurées et la police transférée au porteur des billets hypothécaires. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles Bella, notaire.
31 juil—31—3 10 17 24 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Les bâtisses en bois, à double corps de logis, et écuries, coin des rues Magazine et Philip.

Succession de August Fleckinger et son épouse.

No 26,992—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Righter, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, daté le 26 juillet 1889, il sera vendu à l'enchère publique:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Philip, Jackson et Camp, formant l'encoignure des rues Magazine et Philip, et mesurant, mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 1/3 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur et façade rue Philip de 120 pieds. Les améliorations comprennent la grande maison en bois à double corps de logis, à étage, les écuries, etc., coin des rues Magazine et Philip.
Le coin est occupé depuis des années par l'établissement populaire d'entrepreneur de pompes funèbres A. Loitz, Jr., et l'autre côté par le Dr. Greenleaf.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs. La balance à 1 et 2 ans de crédit, garantie par des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par lien et privilège de vendeur, hypothèque spéciale, et clause d'honoraires d'avocat de 5 pour cent, avec garantie usuelles d'assurance, frais d'avocat, etc.
L'acquéreur payera le pro rata des taxes dues et exigibles en 1889.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Numa Augustin, notaire.
28juil—28—10 17 24 31août.

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LaBouisse, fondé de pouvoirs (assignee) de N. B. Williams, pour $50,606 33. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc plus payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation (Comptroller of the Currency)

M. Augustin, F. Alpuente, Joseph Batt, A. Baldi & Co., W. B. Bell, B. Benjamin & Co., Louis Belloc, L. Bebalee, J. Brandon, J. F. Barthelemy, Bergie & Bro., G. Burke, J. A. Butler & Co., Jean Bellocolo, Samuel Bentein, James D. Coleman, Amédée Couturie, Lucy Curtis, Omala Fire Co. No. 9, P. Chase, agent, Eugene Coulon, J. Coleman, J. H. Chinn, Louis Chaplain, Etienne Dubois, Mme Louis De Gaille, P. E. Dunbar, F. Dejan, Arthur Denis, Dominique Doux, C. Dressel, [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] & Co., A. H. Alciatore, [illegible], [illegible], [illegible] & Co., [illegible], [illegible] & De Buys, [illegible], J. Alexandre Basse, J. A. Bardoux, [illegible] & Lambert, [illegible], agent, [illegible], [illegible] Carrere, [illegible] & Miller, [illegible] Curtius, [illegible], [illegible] & Lazanieu, [illegible], J. C. Denis, [illegible] Hart & Co., [illegible], [illegible], [illegible] Grandpré, [illegible] & Co., [illegible], P. Thomas & Bayles, [illegible] Hubert, Leopold Waguespack, Patrick Whelan, [illegible] Fisher, Pierre Bonnot, [illegible] & Co., H. Finlay, Joseph Gunder, [illegible] & Kelly, A. Gardner & Co., [illegible] & Co., Mme Annie Guerand, [illegible] Gorman, [illegible] & Vignes, [illegible] Hill, [illegible] Henry Hebert, [illegible] Aycock & Co, [illegible] Johnson, [illegible] & Co., [illegible] Kalender, [illegible] Kamerman, [illegible] Larrieu, [illegible], [illegible] L'Hote & Co, Edward Lasky, Lebourdais & Dubois, [illegible] Lafarge, E. A. Lemann, [illegible] & Co, A. J. Montain, [illegible], J. C. Morrison, curateur, [illegible], [illegible] McCabe, [illegible], [illegible] Life Ins. Co., [illegible] Mangin, [illegible] & Laborde, [illegible] Morigny, [illegible] Neuhauser, Mme Anna Pecigna, [illegible] Cotton Press, Mme Anna Renza, [illegible] Schaeffer & Bryan, [illegible] & Schreiber, [illegible] & Co., [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Propriété de valeur exceptionnellement convenable pour commerce, formant l'angle du Chemin du Bayou et de la rue St-Claude.

Vis-à-vis l'Eglise St-Augustin.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 37 rue Bienville—SAMEDI, 7 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite—
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Claude, Bayou Road, Remparts et Quartier, mesurant environ 36 pieds de façade Bayou Road, sur environ 107 pieds de profondeur et de façade rue St-Claude. Les améliorations comprennent une maison à deux étages couverte en ardoises, avec gaz, deux grandes citernes, un grand four de boulanger. Ladite propriété est maintenant louée $25 par mois. Le bail prendra fin le 1er janvier 1890.
2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, contigu au terrain déjà nommé, mesurant environ 22 pieds de façade rue St-Claude, sur 60 de profondeur.
Les dites améliorations consistent en une maison à deux étages, couverte d'ardoises, ayant 4 chambres, une galerie et 2 cabinets, et est louée $12 1/2 par mois. Pour plus de détails voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre et endossés par eux portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, ainsi que toutes les clauses de sécurité usuelles; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance, transfert de polices au vendeur—ou davantage comptant, le tout même, à l'option des acquéreurs.
Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1889 en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la vente.
L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.
17août—17 24 31—7sept

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée de grande valeur dans le troisième district.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Français—Maison double à deux étages.

Succession de Frederick Gent.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 6 août 1889 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Remparts, Union, Français et St-Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur.
Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de 1889 en sus du prix de la vente.
Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 août—10 17 24 31—sept 7 14

PAR B. ONORATO.

Propriété désirable dans le Premier District, No 41 rue Johnson, entre les rues Palmyre et Gasquet.

Dans l'affaire de F. Bernech vs ses Créanciers.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E," No 26,891.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, daté le 27 juillet 1889, il sera vendu la propriété décrite ci-après à savoir:
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies et servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Palmyre, Gasquet et Galvez, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 9 novembre 1851, lequel dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Johnson, sur 120 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant F. Kirschner, à faire passer aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt en argent, de 10 pour cent, sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21juil—21—août 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable située dans le premier district, rue Perdido, entre Dryades et Remparts. Vente à l'encan, à des conditions faciles, dans l'affaire de

Joseph Wehner vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 25,669.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Righter, juge également de la dite Cour, Division D, actuellement en congé, ordre daté 24 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, droit, passages, servitudes, privilèges et avantages, situé dans le carré d'ilet borné par les rues Perdido, Dryades, Gravier et Remparts, désigné par le No 5 sur un plan de Ch. Trudeau, ancien voyer, annexé à un acte passé pardevant T. Guyol, notaire en cette ville, le [illegible], lequel dit terrain mesure, en pied américain, 30 pieds de façade rue Perdido, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un ou deux ans de crédit garanti par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir de la date de la vente et jusqu'au paiement final, garantis par un lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses de 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procédure pour leur recouvrement; les améliorations devront être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, la taxe due et exigible en 1889. L'acte de vente passé pardevant Emil. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur le lieu de la vente.
27juil—27—3 10 17 24 31 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, rue Joséphine, entre Levée et Rousseau.

A l'encan,—à des conditions faciles.

Succession de John Kopp.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 25,669.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 août 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant en lieu et place du juge N. H. Righter, juge de la Division D, maintenant absent en congé, en date du 23 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Adèle, Rousseau et Joséphine, désigné comme lot No 3 sur un plan fait par E. Meilhausen, voyer, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant, situé dans le même ilet et désigné par le No 4 sur ledit plan fait par Meilhausen, il mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine par 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles et attenant à la propriété premièrement décrite.
Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, ou un an de crédit, au gré de l'acquéreur, la portion à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de vente et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuites pour enforcer la collection. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. Les acquéreurs devant payer en sus, en entrée du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 juil—24 27—août 3 10 17 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le 4ème district, No 496 de la rue Annonciation coin de la rue Première, à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Magie S. Righter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 27,268.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 août 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite cour, en date du 16 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 77, qui est borné par les rues Première, Deuxième, Annonciation et Chippewa, désigné comme le lot No 22 et mesurant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Annonciation et ayant la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 23, et 124 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Première.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit s'il y a, sera représentée par des billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et garanti par privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour enforcer la collection. L'acquéreur payera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.
Acte de vente pardevant F. Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.
24 juil—24 27—août 3 10 17 24

SI votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naphtaléum, vous le trouverez au bureau principal, 50 Douane, coin Decatur.
7juillet—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératrices.

Deux cottages doubles à l'encoignure des rues Annonciation et Harmonie.

Un cottage simple.

Succession de Mme Rosina Steib, décédée, épouse de Frederick Probst.

Dossier No 22,017.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet. — Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, maintenant absent en congé, daté du 31 juillet 1889, Dossier No 22,017, pour le compte de la succession de Mme Rosina Steib, épouse décédée de Frédérick Probst, et pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu:

DEUX JOLIS COTTAGES DOUBLES.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Harmonie et Pleasant, désigné par la lettre E, et mesure 28 pieds de face à la rue Annonciation, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade de 86 pieds 9 pouces à la rue Harmonie et une première profondeur du côté du lot A, de 36 pieds 10 pouces et ensuite sur une ligne diagonale une mesure de 4 pieds vers la rue Pleasant et de là une seconde profondeur de 46 pieds 11 pouces à la ligne du fond, avec l'usage d'une allée de 2 pieds de large sur le côté supérieur, tout plus ou moins.
Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, couvert en ardoises, avec une bâtisse à deux étages dans le fond et contenant de chaque côté 4 chambres et cuisine, allée sur le côté, &c., et se loue $15 par mois.
2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans le même ilet comme la dernière propriété ci-dessus décrite et s'y attenante, et désigné comme lot A et mesure 29 pieds de face à la rue Annonciation, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur du côté de la rue Pleasant de 80 pieds 9 pouces, et une première profondeur de 36 pieds 10 pouces sur la ligne du côté du lot B et ensuite une ligne diagonale de 4 pieds vers la rue Harmonie, et ensuite une deuxième profondeur de 46 pieds 11 pouces à la ligne du fond, tout plus ou moins, avec l'usage d'une allée de 2 pieds de largeur du côté inférieur.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis couvert en ardoises avec mansarde, et contient de chaque côté 5 chambres, citerne, allée, hangars, etc., et se loue $16 par mois.

RUE HARMONIE.

3° Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet et en arrière de la propriété ci-dessus décrite et s'y attenant, désigné par la lettre C, et mesure 25 pieds de face à la rue Harmonie, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins et suivant un plan qui peut être vu à la Bourse.
Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 ou 5 chambres, citerne, etc.
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0/0 devront être payés comptant sur les lieux.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs
Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de l'adjudication.
1er août—1, 4, 11, 18, 25, 31.

UN BON PLACEMENT.

Un cottage simple et un cottage en briques recouvert en ardoises à double corps de logis.

Rues St-Louis et Conti, près Marais.

Succession de George Pierre, décédé.

Dossier No 26,562. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs.—Bureau No 12 rue Carondelet—Le SAMEDI, 31 août 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté le 25 juillet 1889, Dossier No 26,562 pour le compte de la succession de George Pierre décédé, il sera vendu à l'encan:
1° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Marais et Villeré, désigné par le No 12 B, et mesurant 25 pieds 11 pouces de face à la rue St-Louis, sur 91 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage simple en bois recouvert en ardoises, ayant 3 chambres, avec dépendance ayant 2 chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc., et se loue à raison de $14 00 par mois, et connu comme le No 254 rue St-Louis.
2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Marais, Tremé et St-Louis, désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds de face à la rue Conti, et 40 pieds de face dans le fond, faisant face à une rue commune à ce lot et autres, 129 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot 24 et 129 pieds sur la ligne du lot étant composé de tout le lot 23 et une portion du lot 20.
Les améliorations comprennent un cottage en briques recouvert en ardoises, à un étage et demi avec double corps de logis, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour pavée, etc., et rapportant un loyer de $15 par mois pour chaque côté et connu comme les Nos 197 et 199 rue Conti.
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0/0 devront être payés comptant sur les lieux.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
L'acquéreur assumera, en outre du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.
28 juil—28 août 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District, Nos 60 et 62 avenue Lafayette, entre Royale et Dauphine.

Mme M. Cunningham vs Nicholas Scheen, tuteur datif, etc., Dossier No 27,200.

A un crédit de longue échéance—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, en date du 15 juillet 1889, Dossier No 27,200, dans l'affaire de Mme M. Cunningham vs Nicholas Scheen, tuteur datif, etc., à l'enchère publique, il sera vendu:

Sur l'avenue Lafayette.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les avenues Lafayette, ci-devant rue Enghein, Washington, ci-devant la rue Poète et les rues Royale, ci-devant Casacalvo et Dauphine, ci-devant Grands-Hommes, désignés comme les terrains 3 et 4 contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit:
Le terrain No 3 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 30 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 92 pieds, 11 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Dauphine; et 93 pieds du côté de terrain No 4.
Le terrain No 4 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 32 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 93 pieds du côté du terrain No 3, et 72 pieds 5 pouces et 5 lignes de l'autre côté, celui le plus près de la rue Royale.
Le tout selon un plan de Hunter Stewart, voyer de la ville, plan que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.
Les améliorations sont les suivantes:
Sur le terrain No 3 il y a un Cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 5 chambres, et une bâtisse de 2 étages en bois ayant 4 chambres, 2 citernes et un puits; il y a le gaz dans toute la maison, une grande chambre à hangar et une cour bien pavée, terrain élevé et bien drainé, valant de $15 à $20 par mois.
Sur le terrain No 4, il y a un grand magasin en bois, occupé par la Brasserie Southern comme bureau et comme réfrigérateur de bière, écurie et remise avec cour pour chevaux, wagons, etc., donnant $12 par mois.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent à payer comptant sur les lieux; les acquéreurs assumant les taxes de 1889 en sus des enchères.
Les actes de vente pardevant J. Numa Augustin, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 juil—17 21 28 août 4 11 17

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles,

Nos 26 et 28 rue Delarende, dans le Cinquième District, près du débarcadère du Ferry de la rue du Canal.

Succession de Veuve Benjamin Berne.

A l'encan pour du comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY, Albert Brignoni, Encanteur—Bureau: Nos 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 9 juillet 1889, Dossier 27,275, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Veuve Benjamin Berne, décédée, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet numéro neuf, borné par les rues Delarende, Bouny, Villeré et Seguin, les dits lots sont désignés par les lettres A et B, et se composent des lots 7 et 8 et mesurent, conformément à un croquis dressé par Geo de Armas, voyer, le 13 juillet 1889, comme suit: le lot A mesure 27 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Delarende, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 4 chambres à coucher, cuisine, citerne, hangar, etc., et connu comme le No 26 de la rue Delarende.
Le lot "B" mesure 26 pieds de face sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 4 chambres, cuisine, grande cour, hangar, etc., connu comme le No 28 de la rue Delarende.
Conditions—Comptant, en passant les titres; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acquéreur des taxes de l'année 1889 en sus du prix d'enchère.
Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 juil—20 27 août 3 10 17 24

Avis.

A. SIMON, le Compolite, coin Dumaine et Decatur—Abonnement à toutes les publications. Voiture à domicile.

L'Abeille de [illegible]
Bureaux : No [illegible]
NOUVE[illegible]
SAMEDI, [illegible]

Mandeville, [illegible]

LE STEAM[illegible]

EXPOSITION DE

COMPAGN[illegible]

LIGNE [illegible]
POUR NEW [illegible]

LOUISIANA.

CHEMI[illegible]

Mississ[illegible]

Queen and [illegible]

AGENTS locaux sont demandés [illegible]

FEU[illegible]

No 14.

DEUX

PAR AN[illegible]